

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD833

présenté par

M. Rodwell, Mme Klinkert, Mme Spillebout, Mme Félicie Gérard, Mme Lemoine,
Mme Brulebois, M. Pellerin, M. Ledoux, M. Perrot, M. Ghomi et Mme Boyer

ARTICLE 11 NONIES

À la fin de la première phrase de cet article, supprimer les mots :

« sur toiture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à développer l'ensemble des synergies qui peuvent exister entre désamiantage et produit d'énergie solaire, sans se limiter aux toits et aux panneaux photovoltaïques.